



Tarifs au 16 août 2021 (en Euros)

Etudiants inscrits à l'IAMM	Par mois		
	Loyer	Charges (2)	Total mensuel
Studio simple S1 (1 personne par studio) S3 (pour personne à mobilité réduite) Bât Verger ou Bois	326	125	451 €
Chambre dans studio double S2 (1 personne par chambre) Bât Prairie	179	118	297 €

Autres résidents	Par mois		
	Loyer	Charges (2)	Total mensuel
Studio simple S1 (1 personne par studio) S3 (pour personne à mobilité réduite) Bât Verger ou Bois	326	145	471 €
Chambre dans studio double S2 (1 personne par chambre) Bât Prairie	179	138	317 €
Villa Méditerranée - Studio Simple - Lit double pour 1 personne	345	145	490 €
Villa Méditerranée - Studio Simple - Lit double pour 2 personnes	455	145	600 €

Une attestation d'assurance locataire devra être fournie par ce dernier (sous 3 jours) couvrant toute la période de location (vol, incendie, dégât des eaux)

Séjours inférieurs à 1 mois pour tous les résidents	1ère semaine*	par semaine suivante*
Studio simple S1 (1 personne par studio) S3 (pour personne à mobilité réduite) Bât Verger ou Bois	182	162
Villa Méditerranée - Studio Simple - Lit double	202	162

* loyer + charges

Garantie pour tous les résidents quelle que soit la durée du séjour (à verser à la réservation)	
Studio simple S1 (1 personne par studio) S3 (pour personne à mobilité réduite) Bât Verger ou Bois	400 €
Chambre dans studio double S2 (1 personne par chambre) Bât Prairie	300 €
Villa Méditerranée - Studio Simple - Lit double	400 €

(2) Les charges comprennent :

- eau, électricité, chauffage qui sont calculées sur la base d'un forfait d'utilisation normale.
- la fourniture et le blanchissage du linge (draps, couvertures, couvre-lits, serviettes de toilette)
- l'enlèvement quotidien des poubelles
- un service d'entretien à disposition pour les problèmes techniques
- la distribution du courrier
- l'accès à Internet
- une laverie à disposition en libre-service (payante)
- une connexion télévision (22 chaînes gratuites)

Aide CAF possible pour les longs séjours

Les tarifs sont révisés chaque année à la mi-août, sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.